

APPEL À PROJET ARTISTIQUE

46^{ÈME} FOIRE AGRICOLE DE BRAS-PANON

Chers artistes passionnés,

La Ville de Bras-Panon invite les artistes professionnels et agences de communication à participer à un appel à projet artistique. Cet appel à projet artistique, organisé dans le cadre de la 46^{ème} Foire Agricole, offre une opportunité unique de laisser votre empreinte dans l'histoire de cet événement emblématique.

Objectif

- Créer l'identité visuelle de la 46^{ème} édition de la Foire Agricole.

Thématique

La thématique de la Foire Agricole 2025 sera « Agriculteurs, agricultrices : un métier, une passion ». Cette édition vise à valoriser l'agriculteur en soulignant la richesse et la diversité de son métier.

Ce thème mettra en lumière un univers exigeant, porté par la passion, la vocation, et la transmission des savoir-faire. Il illustrera la résilience des agriculteurs face aux défis, leur engagement indéfectible, ainsi que leur capacité à innover.

La formation et la diversité des professions agricoles seront également au cœur de cet événement, témoignant de l'importance de cet univers dans notre société.

Étapes de l'appel à projet artistique

Du 17 au 30 décembre	Inscription et dépôt des projets Les participants devront soumettre leur portfolio et une description écrite de leur projet (facultatif) à l'adresse com@braspanon.re
Le 30 décembre	Sélection de 3 finalistes Un jury sélectionnera 3 finalistes en fonction de la pertinence, de la créativité et de l'originalité des portfolios soumis.

Jusqu'au 27 janvier	Création des œuvres Les finalistes réaliseront leur œuvre complète, qui devra refléter la thématique et répondre aux critères définis.
Le 31 janvier	Désignation de l'œuvre gagnante Le jury désignera l'identité visuelle officielle de la 46ème Foire Agricole.

Pour toute question ou complément d'information, vous pouvez contacter la Ville de Bras-Panon par mail à com@braspanon.re ou au 0262 51 76 23.

Annexe 1 :

46^{EME} FOIRE AGRICOLE DE BRAS-PANON

Appel à projet artistique : Formulaire de candidature

La Commune de Bras-Panon vous remercie de votre intérêt pour cet appel à projet ainsi qu'à notre Foire Agricole.

Nous vous invitons à lire le règlement en annexe 2 qui régit votre candidature à cet appel à projet artistique. En participant au concours, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

Date limite d'envoi du dossier : 30 décembre 2024 à midi (envoi par mail à com@braspanon.re)

Identité du porteur de projet

Type de porteur de projet :

Artistes/collectifs

Agences de communication

Nom de l'artiste :

Responsable légal (si collectif ou personne morale)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

Site internet ou portfolio :

SIRET :

Présentation de l'artiste du collectif ou de l'agence

Courte biographie (maximum 150 mots) :

Démarche artistique :

Description du projet (facultatif)

Titre du projet :

Concept de l'œuvre proposée (description) :

Techniques envisagées :

Autres détails (éléments visuels, couleurs, inspirations, etc.) :

Pièces jointes à fournir

Merci de joindre les documents suivants à votre candidature :

- Un CV ou dossier artistique récent
- Un portfolio
- Une maquette ou un aperçu de l'affiche proposée (format PDF ou JPG, max. 10 Mo).
- [Le règlement de l'appel à projet artistique signé \(annexe 2\)](#)

Les documents sont à transmettre à l'adresse com@braspanon.re

Intitulé de l'objet du mail : Inscription à l'appel à projet – Foire Agricole 2025

Annexe 2 :

Règlement

Article 1 : Objet

La Commune de Bras-Panon est à l'initiative de cet appel à projet artistique et a pour objectif de créer l'identité visuelle de la 46ème édition de la Foire Agricole.

Article 2 : Conditions de participation

L'appel à projet artistique est ouvert aux artistes, graphistes, illustrateurs professionnels ainsi qu'aux agences de communication.

Le candidat s'engage à respecter le calendrier suivant :

Du 17 au 27 décembre	<p>Inscription et dépôt des projets</p> <p>Les participants devront soumettre une description écrite de leur projet, une ébauche et leur portfolio à l'adresse com@braspanon.re</p>
Le 30 décembre	<p>Sélection de 3 finalistes</p> <p>Un jury sélectionnera 3 finalistes en fonction de la pertinence, de la créativité et de l'originalité des projets soumis.</p>
Jusqu'au 28 janvier	<p>Création des œuvres</p> <p>Les finalistes réaliseront leur œuvre complète, qui devra refléter la thématique et répondre aux critères définis.</p>
Le 31 janvier	<p>Désignation de l'œuvre lauréate</p> <p>Le jury désignera l'identité visuelle officielle de la 46ème Foire Agricole.</p>

Article 3 : Modalités de dépôt des projets

- Les œuvres doivent être originales et respecter la thématique.
- Seuls les formats numériques (JPEG, PNG ou PDF) sont autorisés pour le dépôt initial.
- Une fois désigné, le lauréat devra fournir son œuvre finalisée en haute définition permettant la déclinaison sur différents supports par un prestataire mandaté par la municipalité (web, réseaux sociaux, affichage

4x3...)). Une résolution minimale de 300 DPI est requise pour garantir une qualité optimale lors de la reproduction sur différents supports.

Les œuvres ne respectant pas ces spécifications ne pourront pas être retenues.

Pour toute question ou complément d'information, vous pouvez contacter la Ville de Bras-Panon par mail à com@braspanon.re ou au 0262 51 76 23.

Article 4 : Critères de sélection

Les œuvres seront évaluées sur les critères suivants :

- Pertinence par rapport à la thématique.
- Qualité artistique et esthétique.
- Originalité et innovation.
- Capacité à capturer les valeurs et l'esprit de l'agriculture réunionnaise.

Article 5 : Acquisition de l'œuvre et lots

- **Œuvre gagnante :**

L'artiste dont l'œuvre sera sélectionnée verra son identité visuelle utilisée dans tous les supports de communication de la Foire Agricole 2025. Le budget maximum pour l'acquisition de l'œuvre est **de 1 500 € TTC**.

L'artiste sera également invité à la conférence de presse et à l'inauguration de la Foire Agricole, où il pourra présenter son œuvre s'il le souhaite.

- **Pour les 3 finalistes :**

Du 2 au 11 mai 2025, la Ville offrira aux artistes finalistes un **espace d'exposition** entièrement dédié à leurs œuvres. Cette salle d'exposition permettra aux artistes de présenter leurs créations au grand public pendant cette période de forte affluence.

Durant toute la période d'exposition, les artistes finalistes auront la liberté de gérer eux-mêmes les ventes de leurs œuvres.

Dix entrées à la Foire Agricole sera également remises à chaque finaliste.

Article 6 : Engagement des participants

1. Cessions de droits d'auteur et d'utilisation

En participant au appel à projet artistique, les artistes consentent à céder leurs droits d'exploitation de leurs œuvres à la Ville de Bras-Panon, exclusivement dans le cadre de la promotion de la Foire Agricole 2025. Le lauréat se verra remettre un contrat formalisant cette cession de droits d'auteur et d'utilisation.

2. Confidentialité

Les artistes dont les œuvres auront été sélectionnées s'engagent à ne pas divulguer publiquement, sous quelque forme que ce soit (publication sur les réseaux sociaux, communiqués de presse, etc.), des informations sur leur projet ou leur sélection avant la date fixée pour l'annonce publique par la Commune de Bras-Panon. Toute communication liée au projet devra être validée au préalable par l'organisateur.

Tout manquement à cette clause de confidentialité, qu'il soit le fait d'un artiste ou d'un tiers lié à ce dernier, pourra entraîner l'annulation de la sélection.

Article 7 : Composition du jury

Le jury sera composé de :

- Du Maire
- De deux élus
- De la directrice communication
- De la directrice de la Culture
- De la responsable de projet Foire Agricole
- Du directeur général des services

Article 8 : Collecte de données

Protection des données personnelles :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à gérer votre participation à l'appel à projet artistique de la 46^{ème} Foire agricole, et auquel vous consentez dans le cadre des objectifs mentionnés.

Les informations demandées sont obligatoires pour le traitement de votre demande ; un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans la prise en compte de votre participation.

Conformément au Règlement (UE) Général à la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, nous vous informons que le responsable de traitement est la Mairie de Bras-Panon.

Les destinataires sont le Maire de Bras-Panon et, au regard de leurs missions, le service Communication et le service Culture et Patrimoine, ainsi que toute personne légalement autorisée à accéder aux données.

Les données enregistrées sont conservées pendant 1 an (pour les participants), à compter de l'annonce des résultats, et selon les prescriptions des Archives de France. Le visuel gagnant et le nom de son auteur seront conservés de manière définitive dans les archives communales, constituant un élément historique lié à l'histoire de la Foire agricole.

Dans la mesure où cela est compatible avec l'activité du traitement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation des informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement et d'un droit à la portabilité de vos données. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations à l'inscription peut être retiré à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Déléguée à la protection des données de la mairie de Bras-Panon par courrier (Hôtel de ville, 89 RN 2, 97412 Bras-Panon), par mail (dpo@braspanon.re), ou par téléphone (0262 51 50 50).

Si, après avoir contacté le responsable de traitement, vous estimez que vos droits liés au RGPD n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD et donner mon consentement au traitement des données.

Signature :